

ARRONDISSEMENT D'EVREUX
Canton de CONCHES
Mairie de
27190 FERRIERES HAUT CLOCHER
Tél. 02.32.24.94.20

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
LUNDI 15 MARS 2021 à 19h30
dans la salle multi-activités

Étaient présents : MM. Jean-Daniel GUITTON, Sophie JEHENNE, Raphaël TANGUY, Bernadette CHAILLOT, Jean-Pierre LE BIEZ, Eric WASIELA, Frédéric MARCHAND, Christelle VERGER, Véronique DUVALLET, Hinda KASDAR, Magali RAVARD, Robert BEAUTIER, Emmanuel TERRY

Absents : Stéphane CARREZ, Catherine VASSEUR,

Secrétaire de séance : H. KASDAR

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^E CLASSE AU 1^{ER} 2021

Un poste permanent à temps complet (35 h) d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe est créé à partir du 1^{er} janvier 2021 afin de faire bénéficier un agent d'un avancement de grade.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : Compétence mobilité

La modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Conches est approuvée. Au lieu d'avoir la compétence «Transports de proximité non scolaires », elle devient «Autorité Organisatrice de la Mobilité». Ainsi, elle pourra désormais ouvrir son champ des possibles au niveau des transports et des différents modes de mobilité.

FONDS DE CONCOURS FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE LOISIRS D'ETE

Le conseil municipal arrête à 5 439.90 € la somme attendue au titre du fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays de Conches, relatif aux frais de fonctionnement des locaux de son Centre de Loisirs Sans Hébergement.

FONDS DE CONCOURS POUR LE SYSTEME SECURITE INCENDIE

Les travaux de mise aux normes du système de sécurité incendie à la crèche et à la cantine étant terminés, le plan de financement définitif fait apparaître un total de dépenses hors taxe de 33 563.51 €. 12 301.53 € correspondent au fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays de Conches.

DELEGATIONS AU MAIRE

Afin de faciliter et d'alléger le fonctionnement de l'administration communale, délégation est donnée pour la durée de son mandat à Monsieur Le Maire :

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et **dans la limite de 4 600 €** ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

10° de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, **dans tous les cas**, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux **dans la limite fixée par le conseil municipal (montant 4 600 €)**

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre

26° De demander à tout organisme financeur, **dans les conditions fixées par le conseil municipal (pour les dossiers d'un montant inférieur à 4 600 €)**, l'attribution de subventions ;

27° De procéder, **sans limite du conseil municipal**, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;
La commune ne pouvant continuer à bénéficier des tarifs réglementés de l'électricité et après

VOTE DU COMPTE DE GESTION ET ADMINISTRATIFS 2020 BUDGETS COMMERCE ET COMMUNE

Approuvés à l'unanimité

Avant de procéder aux votes des comptes administratifs de la commune et des commerces, les comptes de gestion de la trésorerie de Conches sont adoptés puisqu'ils sont en concordance avec les comptes établis par les deux collectivités et qui sont les suivants :

Commerces : en fonctionnement, l'excédent de 2020 est 28 032.07 € et en investissement, le déficit est de 4 402.28 €. Avec la reprise des résultats de 2019 (+ 255.33 € en fonctionnement et - 50 703.31 € en investissement), le résultat global, les deux sections confondues, s'élève à **- 26 818.19 €**

Commune : en fonctionnement, l'excédent sur le seul exercice 2020 est de	124 414.24 €
En investissement, l'excédent sur 2020 est de.....	- 9 800.88 €
Le résultat global sur l'année est donc de.....	114 613.36 €
Les reports 2019 sont en fonctionnement.....	187 315.93 €
et en investissement.....	- 90 321.67 €
Le résultat global cumulé est donc de.....	211 607.62 €
En investissement, les dépenses restant à réaliser sont de....	- 15 708.00 €
Les recettes restant à réaliser sont de.....	11 999.00 €
Il reste donc un excédent global début 2021 de.....	+ 207 898.62 €

Les principales réalisations ont été : le remboursement du capital des emprunts, l'achat d'ordinateurs, la mise aux normes du système de sécurité incendie, la pose d'un poteau incendie, des travaux aux ateliers communaux et l'achat de matériels.

AFFECTATION DU RESULTAT 2020 BUDGETS COMMERCE ET COMMUNE

Commerces : en investissement, le déficit cumulé fin 2019 est de – **55 105.59 €**, il convient de combler autant que possible cette somme en investissement en y affectant le résultat cumulé de fonctionnement 2020 soit **28 287.40 €**. De ce fait, il restera 0 € en fonctionnement (article 002), début 2021.

Commune : fin 2020, le déficit cumulé de la section d'investissement est de -100 122.55 € auxquels s'ajoute un solde de restes à réaliser de 3 709 €. Donc **103 831.55 €** vont être pris sur le résultat cumulé de fonctionnement 2020 de 311 730.17 € (recette au 1068 en investissement) et il restera ainsi en fonctionnement **207 898.62 €** (au 002 en fonctionnement).

QUESTIONS DIVERSES

Fermeture d'une classe : confirmée suite à la baisse des effectifs à Ferrières Haut Clocher

Sécurité routière : pose d'équipements de mesure pour le nombre et la vitesse de véhicules rue Sainte-Christine, Le Censier.

Fait le 22 mars 2021

Le Maire



